

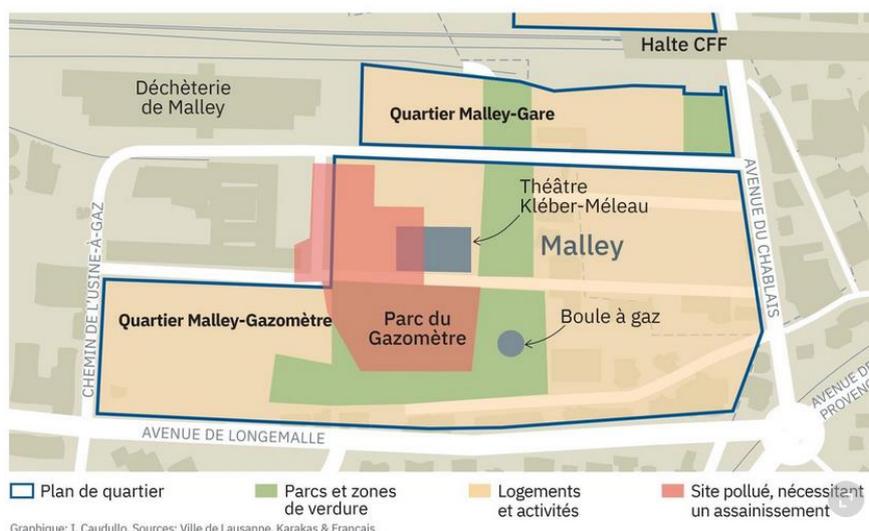
## Terrains chargés d'hydrocarbures Lausanne va devoir dépolluer Malley

**De fortes contaminations viennent d'être confirmées. Une partie du site est «à assainir» selon le Canton. Un gros projet de quartier est retardé.**

Signé : [Chloé Din](#)

On savait une partie de la friche de Malley polluée, mais l'ampleur de la contamination et ses impacts [restaient encore à confirmer](#). Fin janvier, une décision du Canton est tombée, qui vient compliquer ce dossier aux allures de serpent de mer. Sauf recours, une partie des terrains situés à la hauteur du Théâtre Kléber-Méleau (TKM) prendront désormais le statut de «site pollué, nécessitant un assainissement» (*voir infographie*). Jusque-là, la zone exigeait uniquement une surveillance, comme d'autres terrains alentour.

**Un site pollué à assainir au cœur de Malley**



### Valeurs limites dépassées

En clair, la nécessité de dépolluer se précise pour la Ville de Lausanne, qui est propriétaire des parcelles concernées, même si de nombreuses questions demeurent. De nouvelles analyses ont en effet été demandées par le Canton avant qu'il soit possible de construire à cet endroit. Pour le plan de quartier Malley Gazomètre, 1600 habitants et 430 emplois, l'un des trois projets qui doivent urbaniser la friche, cela signifie qu'il va encore falloir attendre, avec désormais un retard d'environ cinq ans sur le calendrier prévu, soit une mise à l'enquête au plus tôt en 2024, au lieu de 2019.

Retour en 2019. Après une première campagne d'analyses conduites deux ans plus tôt, le Canton avait déjà exigé que de nouveaux sondages soient effectués dans le périmètre sud de la friche, là où se trouvait l'usine à gaz de la Ville de Lausanne entre 1911 et 1977. C'était le premier ajournement pour Malley Gazomètre.

«Des gaz nuisibles ou incommodants pourraient atteindre des endroits où des personnes séjournent régulièrement.»

*Extrait de la décision rendue par la Direction générale de l'environnement de l'État de Vaud*

Dans sa décision, rendue le 20 janvier dernier, la Direction générale de l'environnement de l'État de Vaud détaille les conclusions des analyses effectuées entre 2019 et 2020. Il en ressort que des valeurs limites de pollution sont dépassées à plusieurs niveaux dans une zone où se trouve actuellement le TKM. Il s'agit en particulier de pollutions en hydrocarbures dans les eaux souterraines. Des émanations gazeuses ont aussi été mesurées, qui dépassent largement les valeurs limites.

### *Pas de risque pour l'instant*

Y a-t-il un risque sanitaire pour les usagers de la friche aujourd'hui? La réponse est non, souligne la Ville de Lausanne: «Les études menées jusqu'à présent ont permis de confirmer qu'en l'état actuel des différentes occupations du site il n'est pas nécessaire d'engager des mesures spécifiques pour protéger les personnes qui le fréquentent.» Le document du Canton précise notamment qu'aucun bâtiment actuel n'est exposé à des émanations.

«Le principe de précaution laisse entendre qu'il va falloir assainir. La question est de savoir dans quelle mesure.»

*Grégoire Junod, syndic de Lausanne*

La situation sera toutefois différente si un quartier se construit sur ces sols pollués. Dans la zone concernée, la planification actuelle de Malley Gazomètre comprend en effet une vaste zone de verdure, ainsi que de l'habitat et des bureaux. Concernant la pollution atmosphérique notamment, la décision du Canton indique: «Des gaz nuisibles ou incommodants pourraient atteindre des endroits où des personnes séjournent régulièrement, tels que des habitations, des caves ou d'autres lieux où séjournent des personnes régulièrement ou de manière prolongée.»

«Ces nouvelles investigations doivent nous permettre de savoir ce qu'il sera possible de faire ou non et à quel endroit. La localisation du parc devra notamment être précisée», explique Guillaume Dekkil, chef du Bureau de développement & projet Métamorphose à la Ville de Lausanne. Les analyses doivent être menées dans le courant de cette année, puis un recalibrage du projet s'engagera, avec plusieurs acteurs autour de la table. En effet, si Lausanne est propriétaire, le plan de quartier se situe sur le territoire de Renens et, dans une moindre mesure, de Prilly.

### *Un quartier en stand-by*

À ce stade, le syndic de Lausanne, Grégoire Junod, ne s'avance pas, tout en soulignant que la Ville prendra les mesures nécessaires. «Le principe de précaution laisse entendre qu'il va falloir assainir. La question est de savoir dans quelle mesure. Dans la meilleure hypothèse, le projet pourra se concrétiser comme prévu. Dans le pire des scénarios, il ne pourra se faire qu'en partie et avec des impacts financiers importants.»

Du côté de la Ville de Renens, la planification de Malley Gazomètre n'a-t-elle pas été faite de manière précipitée, au risque d'être congelé puis remanié? «Il y a peut-être eu une méconnaissance du temps d'étude nécessaire pour ce type de pollution», avance Tinetta Maystre, municipale en charge de l'Urbanisme. Elle estime toutefois pertinent que cette partie de Malley ait été planifiée en même temps que les autres projets, [Malley-Gare](#) et [Malley Viaduc](#), qui sont aujourd'hui beaucoup plus avancés. «En principe des analyses peuvent être faites encore plus tard, au stade de la demande de permis de construire. Lausanne a eu raison de le faire plus en amont», conclut-elle également.